

Modifications

1. Tollinois Galaton						
Α	20 mai 2022	Dossier de permis de construire - version provisoire				
В	30 mai 2022	Dossier de permis de construire - version provisoire				
С	C 3 juin 2022 Dossier de permis de construire					
Indice	Date	Modifications				

Maître d'ouvrage

SAS PETERENARD



4 RUE DE LONGCHAMP 75116 PARIS

M. 07 61 02 42 42

Opération

PROJET DE CENTRALE SOLAIRE AGRIVOLTAÏQUE A ARCHIGNY (86)

Lieu dit Pèterenard 86210 ARCHIGNY

Dossier: DLAA-2119

Document

Dossier de permis de construire

	r
Indice	U
Numéro	/
Echelle	/
Date	3 juin 2022
Destinataire(s)	
Auteur(s)	dlaa.archi

doc. info. Vector Works

dlaa

gillet levy architectes

SARL D'ARCHITECTURE 12, rue Dumont - 69004 Lyon 04 72 29 13 72 atelier@dlaa.archi www.dlaa.archi



Liste des pièces du dossier

Documents		Echelle
Formulaire (CERFA	
PC1-1	- Plan de situation.	1/25 000ème
PC1-2	- Photo aérienne.	1/10 000ème
PC2-1	- Plan cadastral des parcelles concernées par le projet.	1/2 000ème - Format A1
PC2-2	- Plan masse projet : implantation.	1/2 000ème - Format A1
PC3	- Coupes du terrain et des tables photovoltaïques.	1/1 500ème,1/50ème - Format A1
PC4	- Notice.	-
PC5-1	- Poste de livraison - façades, plans et coupe.	1/500ème,1/100ème
PC5-2	- Postes de transformation - façades, plans et coupe.	1/500ème,1/100ème
	- Clôures et portail - façades.	1/500ème,1/100ème
PC6-1 à 5	- Insertions paysagères.	-
PC7	- Situation du terrain : environnement proche.	-
PC8	- Situation du terrain : environnement lointain.	



architecture patrimoine écologie

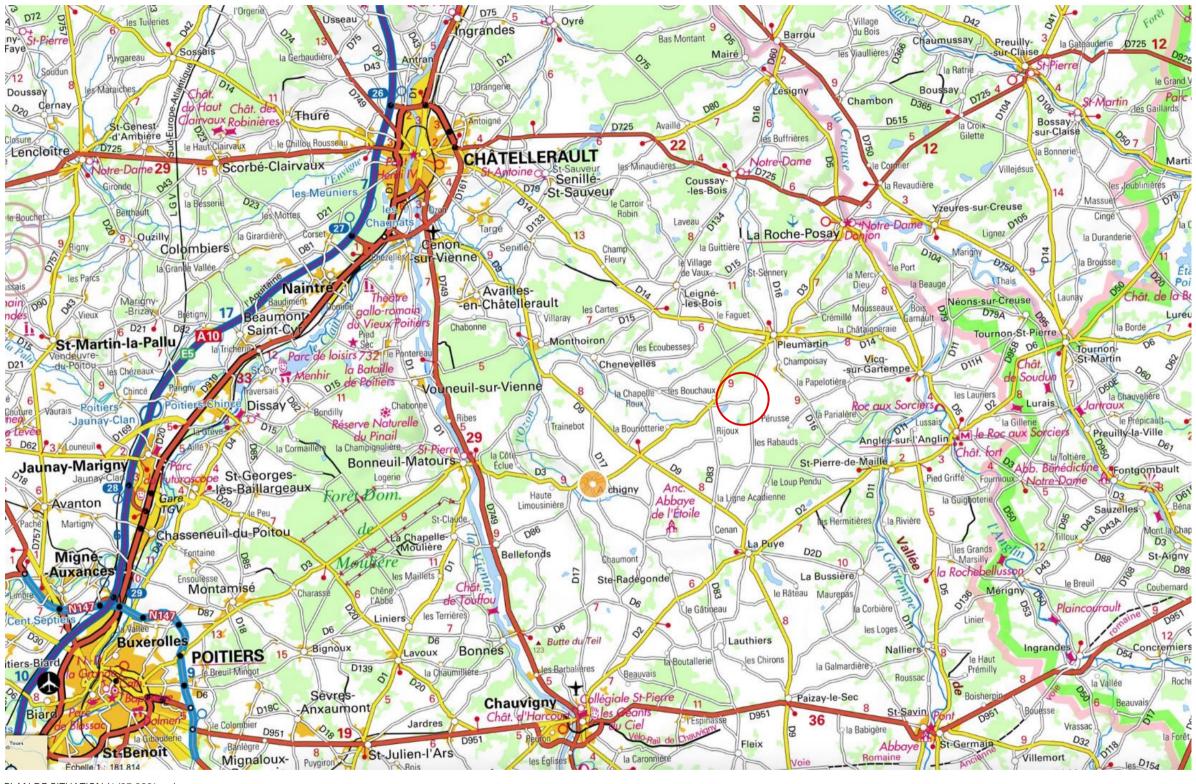
dlaa gillet levy architectes

12 rue Dumont - 69004 Lyon - T. +33 (0)4 72 29 13 72

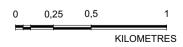
SARL D'ARCHITECTURE au capital de 30 490 euros atelier@dlaa.archi www.dlaa.archi Siret 400 284 048 00032 APE 71112

Numéro de l'ordre des architectés, \$03014

TVA Intra FR 13/400 284 048



PLAN DE SITUATION (1/25 000ème)







SAS PETERENARD

Projet de centrale agrivoltaïque au sol Commune de ARCHIGNY (86210)

PC1-1 - PLAN DE SITUATION

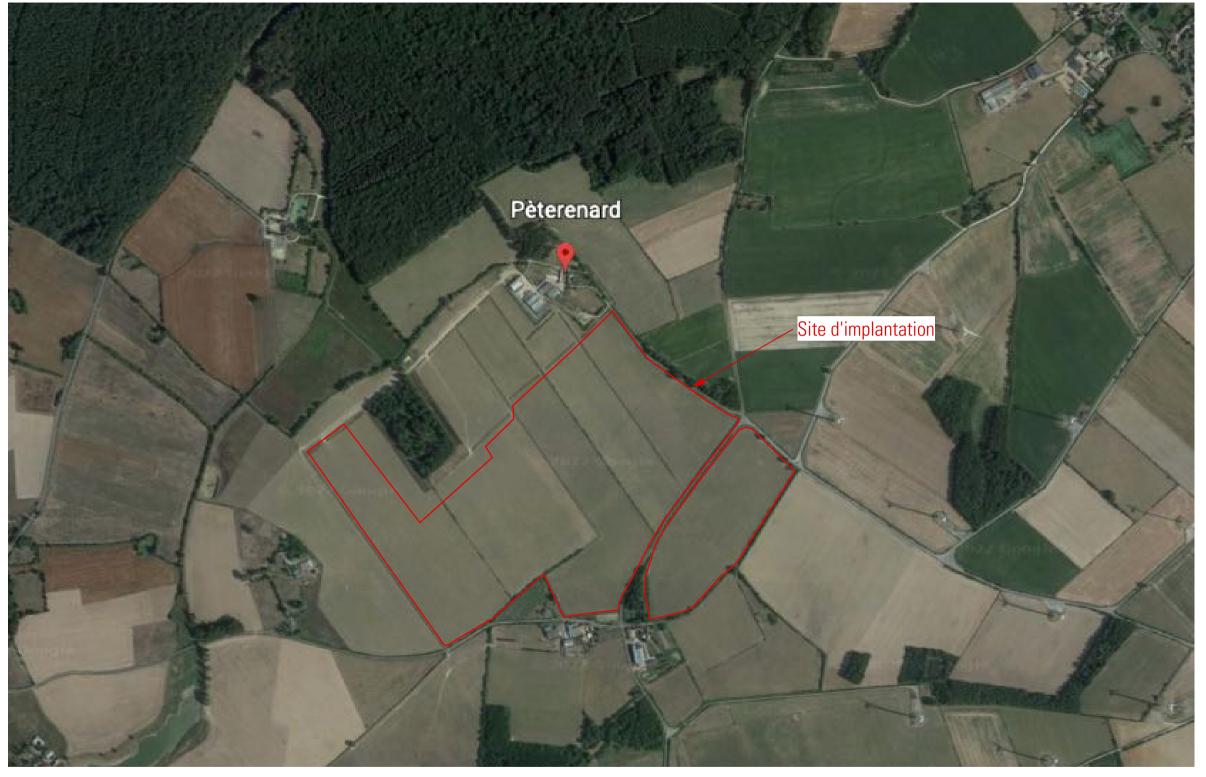


PHOTO AÉRIENNE (1/10 000ème)

0 50 100 150 200 METRES





SAS PETERENARD
Projet de centrale agrivoltaïque au sol
Commune de ARCHIGNY (86210) SARL D'ARCHITECTURE
12, rue Dumont - 69004 Lyon
04 72 29 13 72 - 04 72 85 02 42
atelier@dlaa.archi

Commune de ARCHIGNY (8
PC1-2 PHOTO AERIENNE
Ech : 1/10 000 ème
Indice C du 3 juin 2022

www.dlaa.archi DLAA-2119

Notice - PC4 - 1

Notice décrivant le terrain et présentant le projet

1 Etat initial du site et des abords

Le projet de parc agrivoltaïque au sol d'Archigny se situe en région Nouvelle-Aquitaine, au nord-est du département de la Vienne, sur la commune d'Archigny.

Le projet d'Archigny s'étend sur la pointe nord-est de la commune d'Archigny. Les terrains objets du présent projet appartiennent à un propriétaire privé et sont classés au PLU comme des terrains agricoles et ont actuellement un usage agricole. Les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif et à l'exploitation agricole sont autorisées en zone A du PLU.

Le site appartient à l'entité paysagère des « Terres de Brandes ». Cette entité fait partie des ensembles paysagers des plaines vallonées et/ou boisées de l'ancienne région Poitou-Charentes, où la perception de ces paysages est principalement conditionnée par la relative platitude du relief qu'occupent des cultures et des prairies. On n'y retrouve cependant pas les vastes amplitudes des plaines dégagées. La campagne y est hérissée de nombreux motifs végétaux qui s'intercalent entre l'observateur et l'horizon.

De manière plus fine, le projet est bordé à l'est par dix-huit éoliennes. A l'ouest, se trouve le hameau « Les Bouchaux ». Au nord de la zone d'étude se trouve la forêt de Pleumartin. Enfin, au sud du projet, on peut noter la présence de quelques hameaux et la forêt de la « Taille » ainsi que de nombreuses parcelles agricoles.

2 Description du projet

a. Aménagement du terrain

Le parc photovoltaïque comporte des modules photovoltaïques, des structures portantes, des équipements électriques, 9 locaux techniques abritant 7 postes de transformation et 2 postes de livraison, un réseau électrique souterrain, ainsi que des chemins d'accès.

La puissance électrique totale du parc est de 37 600,20 kWc. L'ensemble de l'énergie produite sera redistribué depuis l'armoire de regroupement HTA vers un poste source, via un raccordement souterrain.

b. Implantation, organisation et composition des constructions nouvelles par rapport aux constructions ou paysages avoisinants

Chaque rangée de panneaux photovoltaïques est composée de modules photovoltaïques et d'une structure portante. Le parc s'étend sur une emprise clôturée de 53,62 ha, réparti en 2 ilots indépendants. Une clôture est installée autour de chacun des ilots.

Les panneaux photovoltaïques seront supportés par des structures métalliques de type "fixe" (appelées tables), sur pieux battus ancrés directement dans le sol. Les pieux battus auront une profondeur de 1,5 à 3 m en fonction de l'étude géotechnique. Ces pieux ne constitueront pas de "barrage" hydraulique pour l'écoulement des eaux superficielles. Des espaces de plusieurs millimètres entre chaque panneau permettront à l'eau de pluie de s'écouler au sein d'une même table. Les tables sont disposées parallèlement les unes aux autres, suivant un axe est-ouest et sont suffisamment espacées pour limiter les ombrages portés et laisser la possibilité d'entretenir le site mécaniquement. La hauteur maximale des tables au-dessus du sol est d'environ 4,15 m. La hauteur maximale des locaux techniques sera de 2,9 m.

c. Construction, clôtures, végétation en limite de terrain

La route à l'est permettra d'accéder à la zone de projet. Une fois sur site, de nouveaux accès seront créés afin de pouvoir construire et exploiter la centrale. Une clôture sera installée en périphérie de chaque entité photovoltaïque et sera ponctuée de 2 portails au total.

d. Couleurs et matériaux de la construction

Les panneaux sont constitués de silicium, d'apparence bleutée. Chaque structure portante est composée d'un châssis métallique (aluminium et acier inoxydable) et d'un système de fondation, de couleur grise. Le poste de livraison sera de teinte couleur vert mousse (RAL 6005) de manière à favoriser son insertion paysagère. Les postes de transformation seront quant à eux livrés de manière brute et seront de type « outdoor » (gris blanc). Les clôtures seront de couleur vert mousse (RAL 6005).

e. Aménagement des espaces libres

Aucun déboisement n'est prévu. Les haies présentes sur le site seront conservées. Des haies complémentaires seront plantées, elles seront de même nature que les haies existantes, composées d'essences locales mélangées. Sur les parties non occupées par le projet, le caractère agricole sera préservé. Sur les parties occupées, il y aura un co-usage entre production photovoltaïque et élevage bovin.

f. Organisation et aménagement des accès au terrain

L'accès au parc photovoltaïque se fera depuis la route présente à l'est pour les deux parcelles de la zone projet. Des pistes internes seront aménagées dans le cadre du projet : des pistes périmétrales, longeant la limite intérieure des clôtures. Ces pistes seront constituées de matériaux vernaculaires de roche concassée.

Le site sera remis en l'état à l'issue de l'exploitation du parc solaire. Un parc photovoltaïque est en effet une exploitation réversible. Le recyclage des modules photovoltaïques est réalisé par une filière industrielle internationale déjà existante.

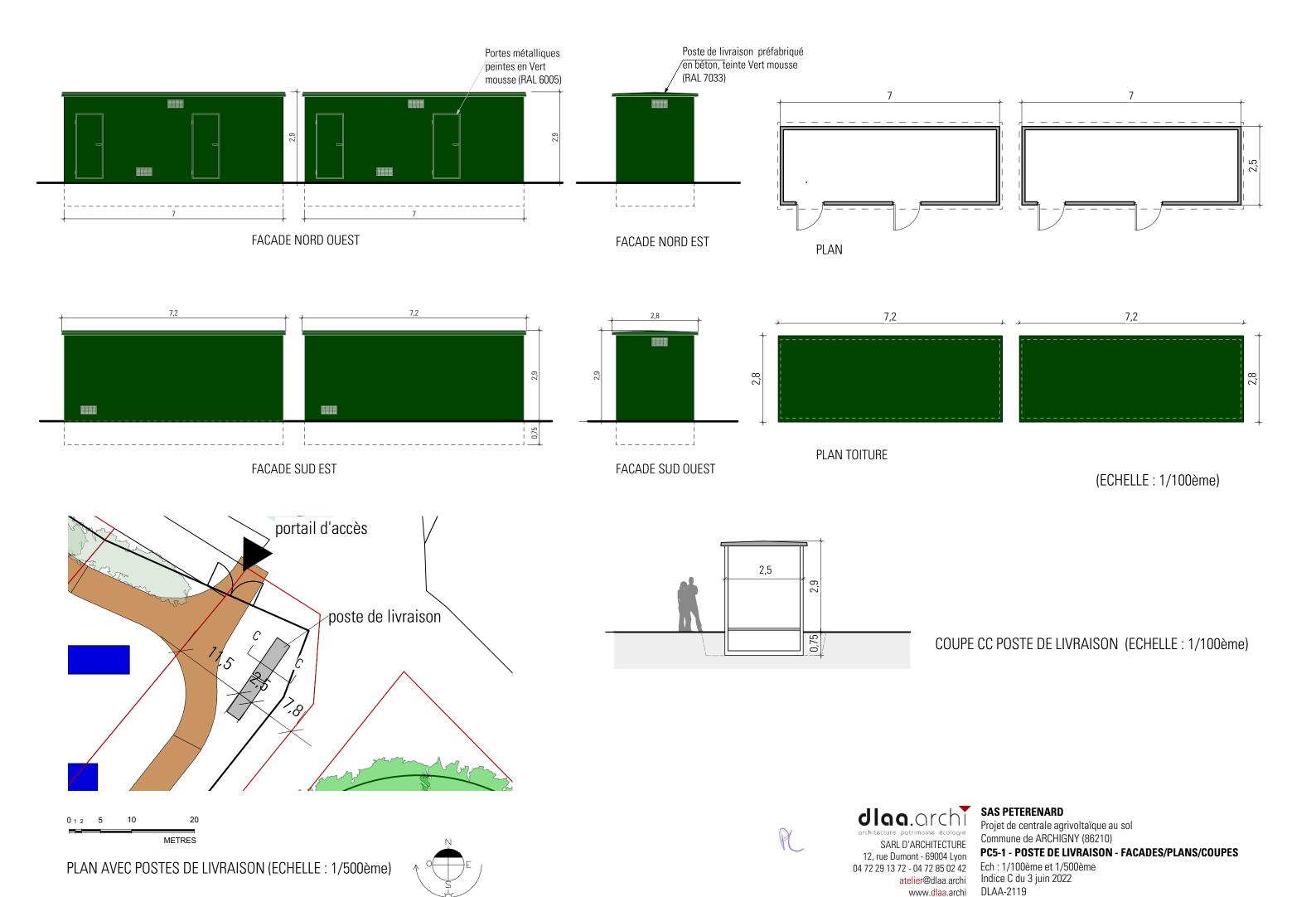
Pour plus d'informations se reporter à l'étude d'impact produite en annexe de la présente notice.

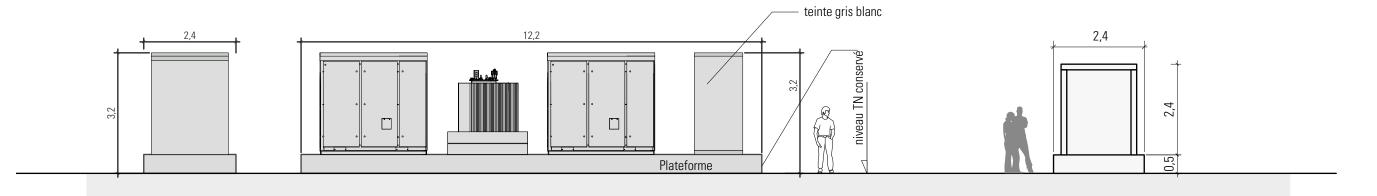


sark D'ARCHITECTURE
12, rue Dumont - 69004 Lyon
04 72 29 13 72 - 04 72 85 02 42
atelier@dlaa.archi
www.dlaa.archi

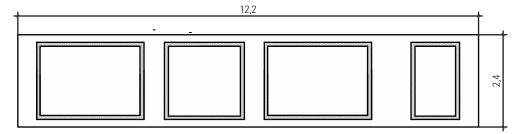
SAS PETERENARD
Projet de centrale agrivoltaïque au sol
Commune de ARCHIGNY (86210)

PC4 - NOTICE

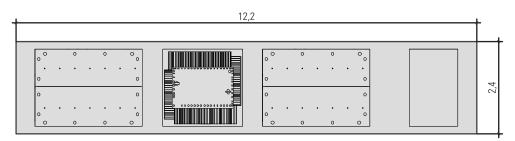




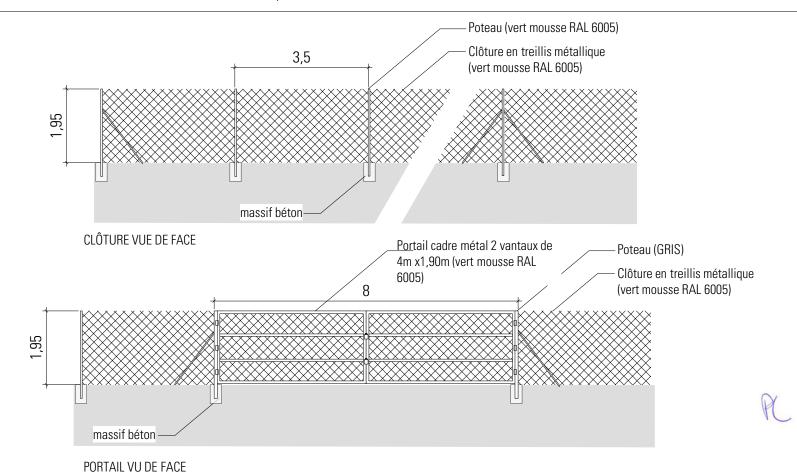
POSTE DE TRANSFORMATION, VUES DE FACE, ET COUPE

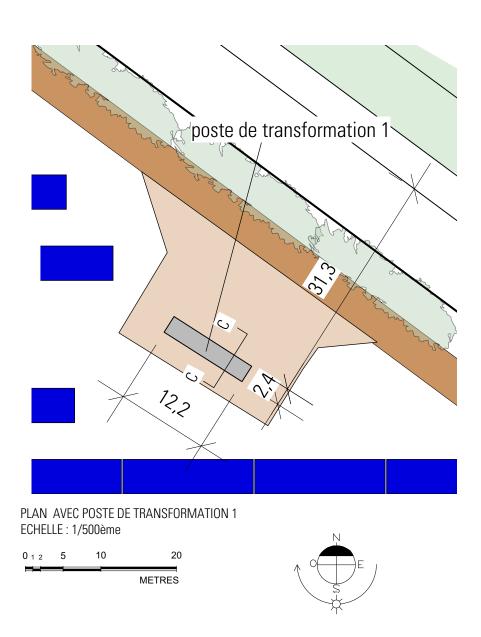


POSTE DE TRANSFORMATION, VUE EN PLAN



POSTE DE TRANSFORMATION, PLAN DE TOITURE







PC5-2 - POSTES DE TRANSFORMATIONS - FACADES/PLANS/COUPES **CLÔTURES/PORTAILS - FAÇADES** Ech : 1/100ème et 1/500ème Indice C du 3 juin 2022 DLAA-2119



VUE 1 - Vue existante sur l'accès du site à l'Est, regardant vers le Sud Est



VUE 1 - Vue projetée sur l'accès du site à l'Est, regardant vers le Sud Est, avec les 2 postes de livraison.



LOCALISATION DE LA VUE







SAS PETERENARD
Projet de centrale agrivoltaïque au sol
Commune de ARCHIGNY (86210)

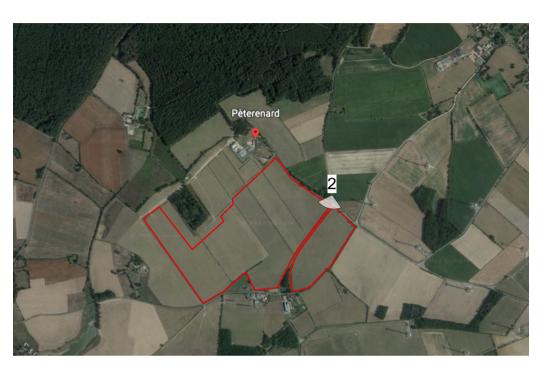
PC6-1 - INSERTIONS PAYSAGÈRES



VUE 2 - Vue existante depuis l'Est du site



VUE 2 - Vue projetée depuis l'Est du site



LOCALISATION DE LA VUE







SAS PETERENARD
Projet de centrale agrivoltaïque au sol
Commune de ARCHIGNY (86210)
PC6-2 - INSERTIONS PAYSAGÈRES



VUE 3 - Vue existante depuis la voie communale n°40, route des 4 maisons à Pleumartin



VUE 3 - Vue projetée depuis la voie communale n°40, route des 4 maisons à Pleumartin



LOCALISATION DE LA VUE





www.dlaa.archi

SAS PETERENARD
Projet de centrale agrivoltaïque au sol
Commune de ARCHIGNY (86210)

PC6-3 - INSERTIONS PAYSAGÈRES



VUE 4 - Vue existante depuis le Sud du site "hameau de La Jugerie", regardant vers le Nord



VUE 4 - Vue projetée depuis le Sud du site "hameau de La Jugerie", regardant vers le Nord



LOCALISATION DE LA VUE





www.dlaa.archi

dlaa.archi SARL D'ARCHITECTURE
12, rue Dumont - 69004 Lyon
04 72 29 13 72 - 04 72 85 02 42
atelier@dlaa.archi

SAS PETERENARD

Projet de centrale agrivoltaïque au sol Commune de ARCHIGNY (86210) PC 6-4 - INSERTIONS PAYSAGÈRES



VUE 5 - Vue existante au Sud Ouest depuis le hameau des Gaubertières.



VUE 5 - Vue projetée au Sud Ouest depuis le hameau des Gaubertières.



LOCALISATION DE LA VUE







SARL D'ARCHITECTURE 12, rue Dumont - 69004 Lyon 04 72 29 13 72 - 04 72 85 02 42 atelier@dlaa.archi

www.dlaa.archi

SAS PETERENARD
Projet de centrale agrivoltaïque au sol
Commune de ARCHIGNY (86210)

PC 6-5 - INSERTIONS PAYSAGÈRES



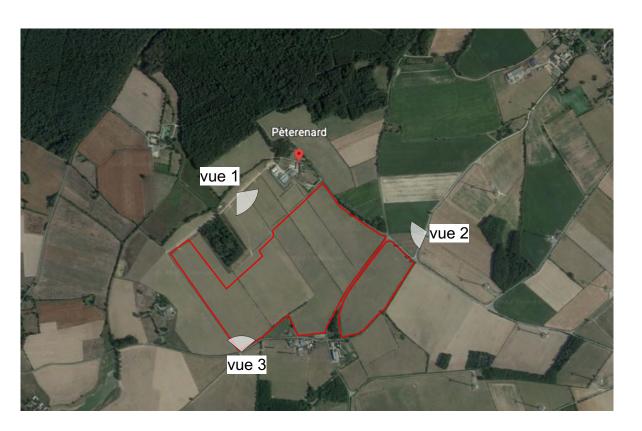
VUE 1 - Vue depuis le Nord, vers hameau de Pèterenard.



VUE 2 - Vue depuis l'Est



VUE 3 - depuis l'Ouest



LOCALISATION DES VUES







SAS PETERENARD
Projet de centrale agrivoltaïque au sol
Commune de ARCHIGNY (86210)

PC7 - photos proches



VUE 5



VUE 6



VUE 7



LOCALISATION DES VUES





dlaa.archi orchitecture patrimoine écologie SARL D'ARCHITECTURE 12, rue Dumont - 69004 Lyon 04 72 29 13 72 - 04 72 85 02 42 atelier@dlaa.archi

SAS PETERENARD
Projet de centrale agrivoltaïque au sol
Commune de ARCHIGNY (86210)

PC8 - photos lointaines

atelier@dlaa.archi www.dlaa.archi DLAA-2119